



**Légende**

- Limites communales
- Zone constructible
- Zone non constructible à l'exception de :
  - l'adaptation, du changement de destination,
  - de la réfection ou de l'extension de constructions existantes,
  - ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs,
  - à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.
- Identification des éléments remarquables au titre de l'article R.421-23 du code de l'urbanisme
- Identification des bâtiments agricoles

Département des Ardennes  
Commune de Neuville-les-This

PRÉFECTURE DES ARDENNES  
16 JUL 2015  
ARRIVÉE

## CARTE COMMUNALE

2. Documents graphiques  
échelle 1 / 5 000 ème

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 20/06/15 approuvant la carte communale

Cachet de la Mairie  
Signature du Maire

Commune de Neuville-les-This  
6, rue du Moulin  
08090 Neuville-les-This

Espaces Territoriaux Conseil  
Bureau d'études en urbanisme  
1, Rue Maurice Rodière  
08140 Rubécourt-et-Lamécourt  
contact@espaces-territoires.fr

Approuvée le	Révisée le